

MAIRIE DE COLOMBIER LE VIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

Le 3 Octobre à 20h30

Le conseil municipal de Colombier-le-Vieux s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de Mme La Maire, Béatrice FOUR.

Convocation adressée par Mme La Maire, Béatrice FOUR, le 26 Septembre 2023.

Présents : FOUR Béatrice, GERY Myriam, GIRODON Didier, DESRIEUX Claude, BOITARD Franck, THE Françoise, LONDON Patrick, COUX Joël, MARGIER Jean-Pierre, BESSET Aurore.

Absents : VAUX Hubert, DESCHAMPS Charlotte, VERCASSON Xavier
COGNET Géraldine pouvoir à BESSET Aurore, MAICHERAK Catherine pouvoir à FOUR Béatrice.

Secrétaire de séance : GERY Myriam.

Nombre d'élus présents : 10 – Nombre d'élus votants : 12
Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 septembre 2023 : approuvé à l'unanimité

Délibérations2023/34

OBJET : Vote des subventions aux associations

Madame le maire invite le Conseil municipal à fixer les subventions pour l'année 2023.

Après discussions, et au vu des bilans,
Les Conseillers municipaux, après en avoir délibérés, approuve à l'unanimité
12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

VOTE les subventions suivantes :

ADMR	350 Euros
Lo Gavelier	650 Euros
Amicale Laïque	450 Euros
Boule du Plateau	250 Euros
Prévention routière	160 Euros
Soleil d'automne	250 Euros
Club du Vivarais Stock car	300 Euros
Trial Club de La Burle	400 Euros
Ecran village	1100 Euros
Les doux sentiers de la DA RUN	300 Euros
Colombier Sports et Loisirs	400 Euros
Coopérative scolaire	350 Euros

Délibérations2023/35

OBJET : Musique : convention intervention en milieu scolaire 2023/2024

Madame le Maire donne lecture du projet de convention avec ARCHE
AGGLO pour des interventions en milieu scolaire, dans le cadre de la
Musique.

3 classes sont inscrites et cela représente un coût de 1 980 Euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité
12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuvent cette convention
- Et autorisent Madame le Maire à valider ce projet.

Délibérations 2023/36

OBJET : demandes de subvention pour dégâts d'orage sur la voirie

Madame le Maire évoque les intempéries du 18/09/2023, causées par des pluies torrentielles et qui ont fait des dégâts sur les infrastructures routières : elle a sollicité une estimation par les services techniques d'Arche Agglo: le montant des travaux à effectuer est estimé à 75 519,86 € HT,

Elle propose de solliciter une subvention de l'État : aide exceptionnelle au titre de la solidarité nationale pour les dommages sur les biens publics non assurables.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Travaux : 75 519,86€ HT Financés par l'Etat, subvention de 60 415,88 € et autofinancement de 15 103,98 €.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Approuvent les travaux proposés et le plan de financement proposé

Sollicitent L'État pour une subvention de 80 % pour les biens publics non assurables

Mandatent Madame le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

Urbanisme :

Informations :

Autorisations d'urbanisme :

DP Menuiserie Vercasson Modification ouvertures, Route Vieille : déposée

Droit de préemption : RAS

Divers.

Bâtiments

Informations :

Réflexion terrain projets communaux : suite avec Ardèche Habitat, réunion prévue prochainement avec les notaires mairie, Ardèche Habitat,

Réflexion projet bâtiment ex-poste : avancement du projet et financement, permis de construire: en cours d'instruction

Projet city park : Dégâts suite intempéries, intervention d'EVTP prévue en fonction de la météo,

Signalétique : à reprendre,

Appartements à rénover, F4 Delmonego : travaux à prévoir, carrelage,

Ecole de musique : demande de subvention à 50% de 2 696 €ht au SDE07 pour changement porte,

Groupement d'audits énergétiques et SDE : en cours,

Divers.

Personnel :

-Informations : RAS

Ecole :

Informations

Bureau de l'amicale laïque renouvelé,

Voirie

Informations:

- Sécurisation des 2 entrées du village : validation de la DDT, en attente permission de voirie,
- Régularisation voirie : rendez-vous avec le géomètre fixé, pour terrain sous l'école, et croisement route de Deyras,
- Dégâts suite intempéries : dégâts de voirie importants, un grand merci aux élus, agents, agriculteurs, habitants pour leurs aides, intervention en urgence de l'entreprise Junique, demande de catastrophe naturelle en cours.
- Voirie départementale demande de réfection régulière par la mairie auprès du département entre pont des étroits et Route de Lamastre : partie très abimée.
- Programme voirie prévu en octobre.

- Rencontre avec les habitants de la rue de la forge pour le stationnement : une très bonne entente entre des riverains de cette rue, une signalétique est validée sur la 1ère partie de rue (point d'étranglement) : interdit de stationner et case dépose minute devant la 1^{ère} maison pour faciliter la circulation, le stationnement reste autorisé sur toute l'autre partie.
- Divers.

Communauté d'agglomération

Informations

- Programme LEADER (fonds européens) : portage technique par Arche Agglo à l'échelle de l'Ardèche + 21 communes drômoises, élection B. FOUR, présidente du GAL.

CCAS

- Repas du 30 septembre : bon déroulement de cette journée (merci aux enfants et personnel communal de l'école pour les décorations faites)
- Tournée café des seniors sur le territoire le mercredi 27 septembre partenariat avec la bibliothèque, Arche Agglo, le Centre Social de Tournon : retour positif des visiteurs, mais bilan mitigé car peu de monde.
- Ateliers informatiques avec le C.S.T. : 8 personnes

Divers :

Informations

- Echanges sur le bilan à mi-mandat au sein du conseil pour préparation de la réunion.
- Bibliothèque : Présentation en partenariat avec Lo Gavelier de Vélove Family : le périple d'une famille partie à vélo pendant un an : le 15 octobre
- Communication : prochain bulletin à prévoir,
- Exposition crue du Doux de 1963 : mise à disposition par la mairie de Lamastre,
- Cinéma le 6 octobre à 20h30,
- Réunion publique : bilan à mi-mandat le 10 octobre à 20h30

Prochain Conseil municipal : mardi 7 novembre à 20h30

La secrétaire de séance

Le Maire